

9 juin 2022

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Delphine Wuest, Vincent Milliard, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Brigitte Studer, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Vincent Schaller, Joëlle Bertossa et Ahmed Jama: «Pour une politique de souveraineté alimentaire: soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète».

A. Rapport de majorité de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 18 mai 2021. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Nadine Béné, a étudié la motion lors des séances des 16 septembre et 18 novembre 2021, et des 13 et 20 janvier 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Rappelant:

- que la demande de la population est pressante avec les initiatives «Pour la souveraineté alimentaire¹» et «Pour des aliments équitables» qui ont recueilli respectivement 60% et 64% de voix favorables sur le canton de Genève lors des votations du 23 septembre 2018²;
- que Genève a pris des engagements comme membre fondateur du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan ou Pacte de Milan en 2015. Ce pacte compte environ 200 villes et s'articule autour de trois axes: préserver les terres agricoles, favoriser les circuits de proximité et ne pas gaspiller l'alimentation;
- que des motions ont déjà été acceptées par le Conseil municipal sur l'alimentation saine (motion M-181 en 2002), sur la réduction du gaspillage des denrées alimentaires (motion M-1199 en 2015), sur le soutien à l'agriculture de

¹ C'est-à-dire une politique qui revalorise le statut socio-économique des producteurs, qui renforce le lien local entre producteur et consommateur, qui sensibilise les consommateurs, et qui privilégie la production agroécologique.

² Swissinfo.ch [en ligne]. Résultats de la votation du 23 septembre 2018. [Consulté le 25 septembre 2018]. Disponible: <http://www.swissinfo.ch/fre/r/C3%A9sultats-de-la-votation-du-23-septembre-2018/44377854>

proximité (motion M-883 en 2009) et sur la participation de la Ville au mouvement Slow food (motion M-26 en 2002).

Considérant:

- que les agriculteurs et agricultrices suisses, et genevois-e-s en particulier, tombent toujours plus dans la précarité malgré leurs efforts en raison d’effondrement des prix et de la concurrence internationale. En Suisse romande, entre 1990 et 2013, le nombre d’exploitations agricoles a baissé de 48% et près de 30 000 postes de travail ont disparu¹;
- que notre mode de production et de consommation agro-industriel est le premier responsable de l’effondrement de la diversité biologique; celle-ci baisse à un rythme de plus de 1% par an²;
- que ce mode de production et de consommation accélère le changement climatique. Il est la source de 30 à 50% des émissions de gaz à effet de serre émis chaque année par la combinaison toxique de déforestation, perte en matière organique des sols, mécanisation, transport, réfrigération, infrastructures de stockage/ventes, régimes alimentaires carnés et gaspillage alimentaire³;
- que le lien est avéré entre la santé humaine et le mode de production agricole à large échelle (favorisant l’apparition et la propagation des maladies transmises aux êtres humains par les animaux ou zoonoses) ainsi qu’entre la santé et le mode de consommation industriel (favorisant le diabète, l’hypertension, les maladies cardiovasculaires et une hypersensibilité généralisée aux maladies telles que le Covid-19);
- que la Ville de Genève joue un rôle prépondérant dans l’alimentation sur le canton à travers de nombreuses prestations (réceptions, cantines, les repas pour personnes âgées, l’aide à domicile et la nourriture aux précarisés);
- que via son Agenda 21 la Ville réalise des formations et de la sensibilisation (crèches, Semaine du goût). Ces efforts dépendent de financements ad hoc, rencontrent des obstacles liés à la segmentation de la problématique de l’alimentation entre services et ont un impact général limité sur la chaîne d’approvisionnement alimentaire en Ville de Genève⁴,

¹ Office fédéral de la statistique. 2016. Agriculture et Alimentation. Statistique de poche 2016. Confédération suisse, Département fédéral de l’intérieur; Blättler, T., Eiselen, B., Huber, M., Knapp, L., Paus, M., & Pidoux, M. (2016). Etude sur l’agriculture romande. Stratégies d’avenir pour une agriculture romande dynamique. Haute école spécialisée bernoise.

² Septembre 2020. «Living planet report», WWF. <https://www.wwf.ch/fr/stories/pour-une-planete-vivante-le-living-planet-report#:~:text=Le%20%C2%ABRapport%20Plan%C3%A8te%20Vivante%C2%BB%20r%C3%A9v%C3%A8le,68%25%20entre%201970%20et%202016>.

³ Janvier 2019. The Global Syndemic of Obesity, Undernutrition, and Climate Change: The Lancet Commission report; GRAIN, 2016. Grain. (2016). Hold-up sur le climat. CETIM et GRAIN.

⁴ Denis Ruysschaert, Marie-Clémence Mouron et Mélissa Garry-Santamaria «Alimentation responsable en Ville de Genève: soutenir les démarches proactives en alimentation responsable au sein de la restauration collective en Ville de Genève» Janvier 2019. SWISSAID Genève, Université de Genève

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir une politique globale pérenne d'achat alimentaire qui soutient les principes de la souveraineté alimentaire;
- d'établir les objectifs spécifiques et les actions liées suivantes pour appliquer cette politique: le soutien à l'agriculture de proximité, la lutte contre les produits chimiques, le renforcement des relations humaines autour de l'alimentation (soutien aux personnes précarisées, âgées, jeunes), l'éducation à l'alimentation, l'adoption de régimes alimentaires plus sains et la réduction des déchets;
- d'étendre cette politique globale et ces objectifs spécifiques à tous les domaines d'achats de la Ville (les manifestations, les réceptions, les cantines scolaires, l'accueil d'urgence, les personnes âgées...);
- de communiquer au grand public cette politique globale, ces objectifs spécifiques et les activer de manière didactique, cohérente et interactive;
- que les appels d'offres de la Ville liés aux achats alimentaires intègrent les critères de souveraineté alimentaire;
- que les achats alimentaires de la Ville non soumis aux appels d'offres suivent une charte avec les critères de la souveraineté alimentaire;
- de mettre en place un suivi biannuel de cette politique pour son amélioration continue;
- de s'investir beaucoup plus proactivement dans le Pacte de Milan avec comme objectif d'obtenir le Milan Pack Award d'honneur pour 2022 récompensant les efforts concrets de la Ville.

Séance du 16 septembre 2021

Audition de M. Denis Ruysschaert, motionnaire

M. Ruysschaert présente cette motion en s'appuyant sur un document qu'il fournira à la commission et qui est un résumé d'un rapport d'une soixantaine de pages sur cette question. Il explique que la politique de souveraineté alimentaire découle du contexte historico-politique et d'une volonté de la population au niveau du canton de faire quelque chose pour la souveraineté alimentaire. Il avait été contacté dans ce contexte et en tant que vice-président de Swissaid Genève, spécialisé dans l'alimentation et la souveraineté alimentaire par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pour analyser l'alimentation en Ville de Genève et voir ce qui pourrait être fait en la matière. Cette motion vient donc de cette analyse.

La situation est problématique car le système agricole est productiviste et le Canton souhaite en sortir pour deux raisons: l'une écologique et l'autre

économique et sociale avec la disparition des petits producteurs en Suisse (50% de petites exploitations en moins en 2025). La tendance agricole productiviste augmente en parallèle de cette diminution car les agriculteurs moins nombreux doivent produire plus au détriment de la nature et d’eux-mêmes. Le contexte international nous dit d’arrêter l’agriculture productiviste, ce qui est reflété par les politiques des Nations unies ainsi que par les politiques mises en œuvre au niveau suisse.

Avant de s’attaquer à la Ville de Genève, l’analyse portait sur différentes villes similaires à Genève dans le monde, surtout en Europe et avait démontré que des possibilités existaient. Une coalition de Villes, dont la Ville de Genève fait partie (Pacte de Milan de 2015), s’était engagée à faire quelque chose en matière de souveraineté alimentaire car cette question est stratégique et l’approvisionnement alimentaire tient de la survie et de la durabilité.

Différents critères pour une alimentation durable ou responsable ont été analysés (sociaux, environnementaux et économiques) et ont démontré que la Ville de Genève était assez moyenne car elle se cantonnait à faire à minimum en s’appuyant sur une volonté globale d’améliorer l’alimentation de ses citoyens mais sans réelle vision en comparaison à d’autres villes. Elle s’appuyait sur des labels, en particulier Genève Région - Terre Avenir (GRTA), et ensuite les critères étaient mis en œuvre de manières différentes.

Ensuite, l’analyse portait sur ce que la Ville de Genève faisait elle-même avec ses différents services et un tableau démontrait que l’alimentation était clairement au cœur de toutes les activités de Genève, en particulier au DCSS, des abris de la Protection civile (PCi) aux aînés en passant par la petite enfance ou le Service Agenda 21 – Ville durable (A21). L’analyse a ensuite porté sur les interactions entre les différentes unités et le Canton. Différentes recommandations ont été formulées pour améliorer l’alimentation dans les différentes unités avec cette notion de souveraineté.

L’idée de base de cette motion est de mettre en application cette analyse effectuée en 2018 et de voir comment elle peut être réalisée en pratique. La souveraineté alimentaire se base sur deux piliers: revaloriser le producteur en lui assurant un prix juste pour la production qu’il a et établir des critères socio-environnementaux pour que les aliments soient en adéquation avec notre terre. La motion demande que la Ville de Genève joue sa part sur la volonté exprimée par la population lors des votations fédérales où plus de 60% des habitants de la Ville de Genève s’affirmaient pour la souveraineté alimentaire.

Cette mise en œuvre est possible comme l’a démontré l’analyse d’autres Villes, en travaillant de manière interdépendante. La Ville de Genève, par ses achats en alimentation conséquents, a un réel poids. Elle peut donc agir selon différents piliers: en établissant une politique globale sur ses achats en alimentation

touchant l'ensemble des acteurs de ses services. Ce *branding* est nécessaire pour unifier les efforts de toutes les unités de la Ville de Genève dans une vision commune. Mais cette politique n'est pas suffisante car les gens réagissent à des faits clairs et pas à une politique globale. Il faut donc articuler cette politique globale avec des objectifs plus spécifiques et des actions concrètes (soutien aux agriculteurs de proximité, lutte contre l'usage de produits chimiques, renforcement des relations humaines autour de l'alimentation, aller vers le bio ou le végétarien, réduire les déchets, etc.). C'est au Conseil municipal puis au Conseil administratif de décider quels objectifs spécifiques doivent être priorités, cette motion a une vision plus générale et ne vise pas à dicter ce qui doit être fait précisément. De plus, cette politique globale et ces objectifs spécifiques doivent être étendus à tous les domaines d'achats de la Ville de Genève. Cette politique doit trouver l'adhésion du public et la Ville de Genève doit communiquer activement, didactiquement et interactivement pour ce faire. Par ailleurs, les appels d'offres de la Ville de Genève doivent intégrer des critères de souveraineté alimentaire adaptés à la réalité. Même si la plupart des montants de ces achats sont inférieurs à 100 000 francs et que les appels d'offres sont rares. Dans ce cas, la Ville de Genève doit développer une charte destinée aux acheteurs qui maintienne les principes de base de la souveraineté alimentaire. Cette politique devrait être suivie bi-annuellement et quantitativement pour constater ce qui est fait précisément et améliorer ce qui doit l'être. Enfin, l'un des moyens serait aussi de demander à la Ville de Genève de redevenir un acteur primordial du Pacte de Milan.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce que M. Ruyschaert a à dire à propos de la votation fédérale sur l'interdiction des organismes génétiquement modifiés (OGM) et le renchérissement du prix des produits.

M. Ruyschaert répond que les OGM sont interdits en Suisse. Il faut que l'on soit responsable, le prix du soja est dérisoire et le renchérissement marginal, il est donc absurde de l'importer du Brésil. Sur le renchérissement des produits, il explique qu'un producteur n'obtient qu'un quart du prix final du produit bien qu'il fasse le gros du travail. L'ensemble des gains se font au niveau des intermédiaires actuellement.

Une commissaire demande si M. Ruyschaert peut fournir la présentation et le rapport complet.

M. Ruyschaert répond que oui.

Une commissaire demande si des pistes concrètes pour l'application existent.

M. Ruyschaert répond que la Ville de Genève doit s'engager concrètement, sensibiliser les gens les plus exposés et choisir des sujets précis (veut-on du bio,

du local, du végétarien?). Selon lui le local doit être privilégié mais il n'a pas de mantra. La plupart des difficultés seront politiques même si certains postes devront être réalloués. Il ne faut pas avoir plus de personnel, mais créer un esprit commun.

Une commissaire demande si M. Ruyschaert a pris langue avec le département responsable du label GRTA au niveau du canton et si des chiffres étaient disponibles pour la Ville.

M. Ruyschaert répond que 16 personnes ont été interviewées dont la personne en charge de GRTA dans le cadre de l'analyse de 2018, mais pas durant ces trois dernières années. Il ajoute qu'il y a ambivalence car le GRTA est intéressant mais bloqué par un certain type de producteurs.

Un commissaire demande si la Ville de Genève était mal classée et pourquoi.

M. Ruyschaert répond que oui par rapport à d'autres Villes comme Copenhague qui a décidé qu'elle ira vers 100% de produits bio en compensant avec du végétarisme et en alimentant les circuits courts dans un travail commun sur la souveraineté alimentaire avec ses universités.

Un commissaire demande quels soutiens à l'agriculture de proximité existent.

M. Ruyschaert répond qu'il s'agit essentiellement de politiques d'achats. Le soutien à l'agriculture locale lié à la souveraineté alimentaire peut aussi se traduire politiquement, légalement et techniquement en permettant aux agriculteurs de rester classés en maintenant un bon prix via des achats directs en limitant les intermédiaires, mais aussi en parvenant à les aider à se fédérer pour constituer des lobbies.

Un commissaire demande si une charte d'achats existe déjà pour les achats de plus de 100 000 francs et si elle pourrait être utilisée pour les achats de moins de 100 000 francs.

M. Ruyschaert répond que non, pour les achats de plus de 100 000 francs, la Ville lance un appel d'offres avec des critères environnementaux et sociaux mais ce n'est pas facile à faire à cause des lois sur la concurrence. Avec l'évolution des lois, cela pourrait être possible. Néanmoins pour moins de 100 000 francs il n'y a pas de charte.

Discussion et demandes d'audition

Un commissaire trouverait intéressant de profiter de l'effet d'échelle du Canton qui poursuit les mêmes objectifs que ceux proposés dans la motion au travers de la Maison de l'alimentation. Il suggère de les écouter pour voir comment la ville pourrait s'insérer mieux dans ces objectifs.

Un commissaire propose l’audition d’Uniterre Genève (Rudi Berli).

La commission passe au vote sur les demandes d’audition.

La demande d’audition de la Maison de l’alimentation est acceptée à l’unanimité.

La demande d’audition d’Uniterre Genève (M. Rudi Berli) est acceptée à l’unanimité.

Séance du 18 novembre 2021

Audition de M^{me} Manuella Magnin, collaboratrice de la Maison de l’alimentation du territoire de Genève (MA-Terre), et de M. Emmanuel Ansaldi, membre de l’association MA-Terre pour le canton de Genève

M^{me} Magnin explique que MA-Terre est une association créée en août 2019 dont les membres du comité sont représentants d’AgriGenève, d’AgriVulg, de l’Ecole hôtelière, de la fondation Partage, de Slow Food, de la Fourchette verte, de Partage, des Fermes urbaines, de la Fédération romande des consommateurs, de l’Etat et la Ville de Genève (M. Gaëtan Morel du Service Agenda 21), de l’Union des paysannes et femmes rurales de Genève et des points relais agricoles en milieu urbain. MA-Terre a été victime de la pandémie bien que quelques activités aient eu lieu depuis mars 2020. L’association commence à bouger, avec la phase pilote de la collaboration avec le Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) qui permettrait à tous les jeunes de visiter une ferme urbaine et en cuisine pour travailler les produits durant leur scolarité. Des ateliers en lien avec le multiculturalisme ont été organisés (Afrique Festi-Food par exemple), un atelier de la ferme urbaine au buffet gourmand a eu lieu durant la Semaine de la gastronomie. Un atelier vegan 0 km a aussi été mis sur pied pour faire comprendre qu’il faut consommer moins de viande et qu’elle soit locale. Un atelier zéro déchet a eu beaucoup de succès en collaboration avec une cheffe spécialisée dans cette démarche. Il y a aussi eu la journée « explore » où les parents et enfants sont venus visiter les cultures et cuisiner. Durant la journée sur l’alimentation durable, MA-Terre a organisé une distribution d’enveloppes contenant des graines de tomates avec Partage pour une opération de communication.

M. Ansaldi précise que la sensibilisation est essentielle et pour ce faire les fermes urbaines comptent toujours trois volets: production, commercialisation et pédagogie. MA-Terre organise des conférences et des débats pour informer la population. Enfin un troisième volet consiste en la création de projets et la mise en réseau des personnes intéressées à développer des projets. La vision serait de pouvoir développer un SADT (système alimentaire durable-territorial).

Questions des commissaires

Un commissaire demande des précisions sur le SADT.

M. Ansaldi explique qu'un système alimentaire est la manière dont les humains s'organisent dans le temps et l'espace pour produire et consommer leur nourriture. Actuellement nous sommes dans le système alimentaire mondial (SAM) qui, bien qu'il ait eu beaucoup de vertus (accès large aux produits, avancées sanitaires, etc.), pose énormément de problèmes (sociaux via l'exploitation et environnementaux). L'idée est de passer du SAM au SADT en relocalisant la production dans des circuits plus courts qui permettent de maîtriser le processus afin de faire coïncider offre et demande, besoins pour l'exploitation, gestion du mode de consommation. Plus on territorialise, plus le système est durable.

Un commissaire demande si cela pose des restrictions en matière de libre-échange.

M. Ansaldi répond que l'activité agricole ne consiste pas qu'en la production de denrées alimentaires. La production alimentaire devrait sortir de la question du libre-échange car il y a une trop grande dépendance. Il faudra considérer cet élément.

Un commissaire demande si les invites de la motion sont réalisables.

M. Ansaldi répond que cela va dans la direction du SADT. Il précise que le canton de Genève dispose de 10 hectares de surface agricole utile. Il faut entre 1500 et 2000 m² pour nourrir une personne sur une année, si on fait le calcul avec 500 000 personnes, il n'y a donc que 10% d'approvisionnement autonome à Genève. De plus, tout ce qui est produit ici n'est pas consommé ici même si deux agriculteurs sur trois vendent en direct et que tout est mis en place pour le faire (GRTA, promotion, etc.). Seule la moitié de ce qui est produit à Genève y est consommée. Or quand on parle de transition écologique on sait que la question alimentaire représente 30% des émissions de gaz. Si l'on favorise la consommation locale de produits locaux, c'est un premier grand pas. Il faut ensuite voir sur un périmètre un peu plus large (le Grand Genève par exemple). Ces démarches pourraient aussi mettre en relief une forme de résilience.

M^{me} Magnin pense que le politique a un rôle important à jouer comme à Lausanne où 70% de l'approvisionnement doit provenir d'un périmètre de 70 km. Elle ajoute que la restauration collective et les grandes entreprises sont très challengées sur l'approvisionnement et ils doivent se justifier sur les modes d'achats dans leurs rapports sur le développement durable. La demande est donc forte et ils ne peuvent faire autrement que d'y répondre. Cependant elle estime que Genève souffre du tourisme d'achat.

M. Ansaldi ajoute que ces dernières décennies il y a eu beaucoup de travail sur l'offre par les agriculteurs. On peut toujours mieux faire mais le niveau est déjà

haut. Il manque peut-être la demande. Le monde agricole sait s'adapter mais la demande ne suit pas; d'un autre côté il faut des volumes importants pour approvisionner les grandes entités.

M^{me} Magnin ajoute qu'il faudrait que des centrales d'achats soient mises en place. Il y a déjà des efforts faits au niveau de l'approvisionnement. En ce moment les restaurateurs collectifs reçoivent leur diplôme GRTA à Palexpo. Elle soulève qu'il s'agit aussi d'une question de prix. Lausanne octroie une petite subvention aux restaurants scolaires qui vont dans cette direction.

Un commissaire remarque que si l'on prend un rayon de 70 km autour de Genève, il contiendra une partie de la Haute-Savoie, de l'Ain et du canton de Vaud. Il y a selon lui un problème de définition du local et il demande ce que l'on peut considérer comme tel.

M^{me} Magnin répond qu'il y a des zones franches.

M. Ansaldi répond qu'il n'y a pas réellement de définition du local. Il pense que cela doit se travailler petit à petit. Le bassin du Grand Genève est complémentaire en termes de cultures (élevages en Haute-Savoie, grandes cultures et maraîchages à Genève, cultures spéciales sur le canton de Vaud).

M^{me} Magnin ajoute que le rôle de MA-Terre en termes de consommation de viande est aussi d'apprendre aux gens à cuisiner les morceaux moins nobles afin de diminuer les déchets et de profiter des élevages genevois.

M. Ansaldi ajoute que MA-Terre travaille dans un premier temps au niveau cantonal.

Un commissaire demande pourquoi les consommateurs ont favorisé ce type de produits et de commerces durant la pandémie.

M^{me} Magnin répond que les consommateurs se sont dirigés vers la consommation locale car ils ne pouvaient plus consommer de produits français.

M. Ansaldi ajoute que les producteurs se sont adaptés, ont ouvert des magasins éphémères, élargi leurs heures d'ouverture, etc.

M^{me} Magnin précise que les agriculteurs n'ont gardé qu'environ 5% de cette clientèle.

M. Ansaldi remarque que cette tendance est fortement retombée. Le taux est plus de 2 à 3%.

M^{me} Magnin ajoute que certains producteurs ont pris conscience de leur dépendance aux restaurateurs. Parmi eux certains ont trouvé des solutions alternatives en proposant leur marchandise ailleurs. La pandémie a permis une reconnexion entre les producteurs et les consommateurs.

Un commissaire demande si MA-Terre a joué un rôle dans ce développement durant le Covid.

M. Ansaldi répond que MA-Terre a laissé des restaurateurs produire des repas dans sa cuisine et les a mis en contact avec des producteurs locaux mais c'est tout ce qu'elle a pu faire à cette période car elle n'avait pas encore de site web pour communiquer.

Une commissaire verte demande si les activités sont payantes et comment MA-Terre s'en sort en termes de bénéfices.

M. Ansaldi répond que MA-Terre est actuellement très soutenue par des organes publics (300 000 francs par an pour le contrat de prestation sur quatre ans renouvelable avec le DIP). Un projet de développement régional (PDR) développé avec les fermes urbaines leur a permis d'obtenir une subvention ponctuelle pour les ressources humaines (74%) qui servent à la conception des cours (ateliers scolaires, ateliers familiaux ou ateliers pour les EMS) et à la communication. A terme, le but est que MA-Terre soit autofinancée par les cotisations des membres, les tarifs des visites, les clients ainsi que la recherche de fonds privés en plus du contrat de prestation avec le DIP.

Une commissaire demande si les privés peuvent solliciter Ma-Terre pour des activités.

M^{me} Magnin répond que oui du moment que cela suit la charte de l'association.

Une commissaire rejoint un commissaire sur la question du rayon de 70 km. Le projet de MA-Terre étant cantonal, elle demande si un label permet de rester dans le canton de Genève, éventuellement Vaud.

M^{me} Magnin répond que Lausanne a interdit de sortir du canton de Vaud pour son approvisionnement.

M. Ansaldi répond que les objectifs affichés de MA-Terre sont le canton. Le label est donc le GRTA.

M^{me} Magnin précise que sur Vaud, il y a le label Vaud Plus.

Un commissaire demande quel autre levier serait disponible en dehors des cantines scolaires pour favoriser ce mode de consommation.

M^{me} Magnin répond que les privés ne peuvent être contraints. La Ville de Genève a lancé le Mois du goût pour challenger les restaurateurs mais il faudrait le faire durant toute l'année pour que les effets soient durables. Elle ajoute que les organisations internationales et les grandes entreprises sont assez intransigeantes sur ces questions, notamment les contenants et les emballages. La restauration

collective ne peut probablement pas être plus stimulée à l’heure actuelle. Elle indique que la Ville peut fixer des conditions d’approvisionnement à ses restaurateurs dans son cahier des charges. Elle explique que l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), d’ici à 2030, aura banni les produits qui viennent par avion grâce à son plan de restauration collective durable d’Eldora.

Une commissaire précise que les cuisines scolaires ont l’obligation de servir au moins un produit GRTA par jour. Il faudrait peut-être revoir ce taux en tenant compte des capacités de production.

M^{me} Magnin ajoute qu’il serait possible de prévoir des animations culinaires dans les écoles ou des ateliers sur le gaspillage alimentaire (cf. Eldora) afin de sensibiliser les enfants à ces questions.

Une commissaire remarque que Bienne a fait le choix du tout bio pour un coût supplémentaire de 8 millions de francs par an. Elle demande s’il faut privilégier le local ou le bio.

M. Ansaldi répond qu’il faut privilégier le local. Il y a des limites au bio et souvent des éléments du bio sont contradictoires (notamment au niveau des traitements). Il faut aussi inciter l’agriculture à continuer à progresser mais ils sont déjà à un stade très poussé à Genève. Quant à la question du prix, ce n’est pas forcément un vrai débat: certains producteurs sont moins chers après leur passage au bio qu’avant. Il ajoute que les quantités sont aussi à revoir pour faire baisser les tarifs car il est reconnu que l’on consomme de trop grandes quantités. Par ailleurs, la demande en bio diminue et les aides pour la production bio ont été coupées. Les agriculteurs ne peuvent pas assumer une baisse des prix du bio.

Séance du 13 janvier 2022

Audition de M. Rudi Berli, président d’Uniterre section Genève

M. Berli explique qu’Uniterre a toujours défendu la souveraineté alimentaire, une agriculture paysanne basée sur les ressources disponibles régionalement et une vision agroécologique qui vise à comprendre le système agroalimentaire comme faisant partie d’un système écologique qui implique la société dans son ensemble.

Uniterre pense que la situation est préoccupante au niveau du système alimentaire où la pression est forte sur l’agriculture locale. Si l’on veut établir un système alimentaire durable, il faut nécessairement augmenter le nombre de personnes actives dans la production alimentaire et l’agriculture.

Il considère que la motion va dans le bon sens et remercie les engagements déjà pris par la Ville pour favoriser l’agriculture de proximité.

Toutefois, ils sont insuffisants car ils n'ont pas assez d'effets sur le terrain. Le premier point de la motion, une politique globale avec des objectifs définis et un horizon temporel ponctué de suivis biannuels, doit être transversal et toucher tous les départements. Uniterre souhaiterait que des organisations paysannes et des organisations émanant de la société civile soient incluses dans cette démarche via une consultation large auprès des acteurs engagés quotidiennement dans ce domaine.

Cette politique alimentaire fonctionne actuellement à travers l'Agenda 21 dont le financement est néanmoins toujours rediscuté et la ligne budgétaire n'est pas fixe. Il faudrait qu'elle le devienne.

Il faut construire les choses dans une logique de partenariat institutionnel qui est un levier important pour transformer le système alimentaire en quelque chose de durable. Pour les paysans et les paysannes, il faut créer une relation de partenariat et pas de clientèle afin qu'ils acquièrent la sécurité, la stabilité nécessaire pour s'engager dans la durée.

Les petites structures ont par ailleurs moins d'accès au marché public car contrairement aux grandes structures, elles ne peuvent pas fournir les quantités demandées aussi vite.

Les achats devraient être soumis à des contrats qui stipulent la qualité, les quantités, le paiement d'acomptes et les prix.

L'Etat de Genève a récemment produit ses bons du terroir qui permettent de stimuler l'économie par une subvention indirecte, il s'agit d'une politique importante et intéressante pour stimuler l'économie locale que la Ville de Genève pourrait entreprendre elle aussi.

Il estime que la restauration collective devrait obliger la consommation de produits GRTA et la Ville devrait inclure l'obligation d'un certain pourcentage de produits GRTA dans ses appels d'offres.

Questions des commissaires

Un commissaire demande comment remédier au problème d'approvisionnement de produits bio et locaux afin de créer un appel d'air pour aller vers le 100% bio.

M. Berli répond que des plateformes d'achat pourraient être créées mais c'est la logique de partenariat qui doit être favorisée et construite pour toucher tous les paysans. L'Union maraîchère de Genève (UMG) par exemple ne concerne que la moitié des maraîchers. Les partenariats devraient permettre de planifier la production de façon commune dans un engagement prévu sur la durée plutôt que par des achats de court terme.

Le même commissaire demande ce qu'est la quatrième gamme.

M. Berli répond que ce sont les produits déjà préparés et prêts à la consommation.

Un commissaire demande ce que veut dire souveraineté alimentaire.

M. Berli répond que c'est avant tout le droit d'une population à définir sa propre politique alimentaire ainsi que l'accès aux ressources pour les paysans et les paysannes afin de garder la mainmise politique sur le système alimentaire. On ne peut pas laisser des intérêts privés mener cette politique alimentaire car cela mène à un dumping généralisé sur les prix avec des effets négatifs sur l'environnement et les individus employés dans le secteur alimentaire.

Un commissaire demande quels autres leviers qu'une centrale d'achat peuvent être mobilisés.

M. Berli répond que la Ville pourrait percevoir un impôt supplémentaire qui serait reversé aux citoyens sous forme de bons d'achat pour des produits locaux. Il faut pousser les gens à consommer localement. Il y a d'autres leviers comme la sécurité sociale alimentaire française qui, à travers le système de taxation, reverse une partie des impôts sous forme de bons dans l'agriculture locale et durable. Aujourd'hui nous sommes prisonniers de la logique d'achat au meilleur marché, ce qui, au final, représente un coût environnemental très élevé.

Une commissaire demande pourquoi le label GRTA est bloqué par certains producteurs.

M. Berli répond qu'il n'est pas au courant de ce blocage. Uniterre trouve ce label public très important car il fournit transparence et information au consommateur. L'Etat de Genève a été pionnier au niveau suisse, voire européen, avec ce label.

La présidente demande ce qu'il en est de la tendance à prioriser le local par rapport au bio.

M. Berli répond que l'agriculture est basée avant tout sur la photosynthèse et un écosystème vivant. Elle est donc de toute manière biologique bien que l'on puisse avoir recours à des produits de synthèse qui doivent faire l'objet d'essais et de tests. Uniterre ne veut pas discriminer une pratique agricole par rapport à une autre bien qu'elle fasse la distinction entre l'agriculture paysanne qui s'adapte aux ressources localement disponibles et l'agriculture industrielle extractive. Par ailleurs, le bio fait aussi appel à certains produits. Ces questions doivent être débattues sur une base scientifique en gardant l'idée de préservation des ressources et de l'environnement.

Séance du 20 janvier 2022

Discussion et votes

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe a entendu qu'Agenda 21 était déjà engagé sur la question de la première invite. La politique du Conseil fédéral s'attache aussi à réaliser la deuxième invite et elle estime que ce n'est pas au Conseil municipal de le faire. Sur la troisième invite, elle estime que mettre trop de barrières va drastiquement limiter les possibilités, ce qui n'est pas pérenne. Enfin, si le Parti libéral-radical n'est pas d'accord avec les idées, il n'est donc pas d'accord sur leur communication au grand public. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical n'acceptera pas cette motion même si elle découle de bonnes idées.

Elle anticipe la réponse d'un commissaire du Parti socialiste sur le caractère non contraignant d'une motion et répond que voter en faveur d'une motion traduit la volonté d'une majorité des partis de la réaliser. Or ce n'est pas le cas du Parti libéral-radical qui estime que la motion mélange les politiques municipales, cantonales et fédérales.

Une commissaire du parti Le Centre déclare que son groupe soutiendra ce texte et s'inscrit pleinement dans les arguments que la motion énonce. Le Centre s'en remet au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe refusera la motion M-1566.

Un commissaire du Parti socialiste propose d'ajouter une invite: «d'établir des partenariats avec les organisations paysannes et syndicales pour mettre en œuvre cette politique».

Un commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe soutiendra bien entendu ce texte et exprime sa déception quant au refus de l'Union démocratique du centre malgré la mention de la notion de «souveraineté».

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe soutiendra cette motion car les arguments sont convaincants et dans l'air du temps. Il s'accorde avec l'amendement du Parti socialiste quant à l'implication des milieux et syndicats paysans.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois s'abstiendra pour en discuter avec son parti.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutiendra bien entendu cette motion qui lui semble naturellement juste et logique.

Un commissaire des Vert-e-s pense que l'invite du commissaire du Parti socialiste devrait prendre la place de septième invite car le partenariat ne pourra pas se faire dans le cadre des deux dernières invites.

Le commissaire du Parti socialiste approuve.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'après réflexion, son groupe acceptera cette motion.

Amendement du Parti socialiste: ajout d'une septième invite qui décalera les suivantes: «d'établir des partenariats avec les organisations paysannes et syndicales pour mettre en œuvre cette politique».

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 5 non (3 PLR, 2 LC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est accepté.

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 EàG, 1 UDC) contre 3 non (PLR) et 1 abstention (MCG), la motion ainsi amendée est acceptée.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir une politique globale pérenne d'achat alimentaire qui soutient les principes de la souveraineté alimentaire;
- d'établir les objectifs spécifiques et les actions liées suivantes pour appliquer cette politique: le soutien à l'agriculture de proximité, la lutte contre les produits chimiques, le renforcement des relations humaines autour de l'alimentation (soutien aux personnes précarisées, âgées, jeunes), l'éducation à l'alimentation, l'adoption de régimes alimentaires plus sains et la réduction des déchets;
- d'étendre cette politique globale et ces objectifs spécifiques à tous les domaines d'achats de la Ville (les manifestations, les réceptions, les cantines scolaires, l'accueil d'urgence, les personnes âgées...);
- de communiquer au grand public cette politique globale, ces objectifs spécifiques et les activer de manière didactique, cohérente et interactive;
- que les appels d'offres de la Ville liés aux achats alimentaires intègrent les critères de souveraineté alimentaire;
- que les achats alimentaires de la Ville non soumis aux appels d'offres suivent une charte avec les critères de la souveraineté alimentaire;

- d'établir des partenariats avec les organisations paysannes et syndicales pour mettre en œuvre cette politique;
- de mettre en place un suivi biannuel de cette politique pour son amélioration continue;
- de s'investir beaucoup plus proactivement dans le Pacte de Milan avec comme objectif d'obtenir le Milan Pack Award d'honneur pour 2022 récompensant les efforts concrets de la Ville.

31 mars 2022

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

La motion M-1566 demande:

- *d'établir une politique globale pérenne d'achat alimentaire qui soutient les principes de la souveraineté alimentaire*

L'audition d'AG21 nous a appris que la Ville appliquait déjà cette politique, cette invite est donc obsolète.

- *d'établir les objectifs spécifiques et les actions liées suivantes pour appliquer cette politique: le soutien à l'agriculture de proximité, la lutte contre les produits chimiques, le renforcement des relations humaines autour de l'alimentation (soutien aux personnes précarisées, âgées, jeunes), l'éducation à l'alimentation, l'adoption de régimes alimentaires plus sains et la réduction des déchets*

C'est au Conseil fédéral d'appliquer cette politique et il le fait déjà. Aucune possibilité d'importer des produits agricoles étrangers tant que nous sommes auto-approvisionnés, tant ils sont taxés. Les OGM sont interdits sur notre territoire depuis des années, et le moratoire reporté à chaque fois. Une majorité des produits chimiques sont interdits, les produits biologiques valorisés, bien que venant pour une partie de l'étranger car pas ou peu présents sur notre sol.

- *d'étendre cette politique globale et ces objectifs spécifiques à tous les domaines d'achats de la Ville (les manifestations, les réceptions, les cantines scolaires, l'accueil d'urgence, les personnes âgées...)*

Encore une fois, nous ne produisons pas assez sur notre territoire pour arriver à cette demande qui n'est pas réalisable, ni pécuniairement d'ailleurs.

- *de communiquer au grand public cette politique globale, ces objectifs spécifiques et les activer de manière didactique, cohérente et interactive*

De quelle manière et à quel coût?

Des idées qui coûtent cher et qui ne sont pas réalisables sur l'ensemble.

- *d'établir des partenariats avec les organisations paysannes et syndicales pour mettre en œuvre cette politique*

Les organisations paysannes n'ont pas attendu la gauche pour mettre en œuvre la politique d'autoprotection, elles sont extrêmement proches du Conseil fédéral puisque deux de leurs membres sont au plus haut niveau...

Même si une motion n'est qu'une demande, et qu'elle attend une réponse du Conseil administratif sur sa possible réalisation, le Parti libéral-radical ne soutient pas cette politique et le fait savoir via ce rapport de minorité.